



POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

P. E. A. C.

Institution Spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)



Secrétariat Permanent

BENEFICIAIRE : POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DU PEAC

CONSULTATION N°03/PEAC/2024

Acquisition et Installation d'un Logiciel de gestion financière et comptable TOM²PRO, Formation et Assistance technique au profit du PEAC

A l'Attention des fournisseurs,

Le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale en sigle PEAC, est une Institution Spécialisée de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique, du suivi des études et de la construction des infrastructures communautaires, de l'organisation des échanges de l'énergie électrique et des services connexes dans l'espace CEEAC. Il a pour siège au 14^{ème} étage de la Tour Nabemba à Brazzaville en République du Congo.

Le PEAC s'est doté depuis de nombreuses années, d'un système informatisé de gestion financière et comptable uni poste et uni projet, dans lequel il enregistre les informations courantes de l'institution et de projet. Le portefeuille de projet du PEAC s'est légèrement accru à travers la signature du protocole d'accord de Don financé par la BAD pour la mise en place de l'Unité d'Accélération des Projets Régionaux (UAPR). Ladite équipe étant mise ne en Février 2024, une année également marquée par l'entrée en vigueur du Nouveau Système de Reporting des Organisations à But non Lucratif.

Ainsi, la gestion de l'institution et des projets financés par différents bailleurs nécessite l'utilisation d'un logiciel offrant la possibilité de tenir une comptabilité axée sur la gestion des coûts par projet et selon le nouveau référentiel de reporting.

C'est dans ce cadre que nous consultons les fournisseurs afin de bien vouloir nous transmettre une proposition financière pour l'acquisition et l'installation d'un Logiciel de gestion financière et comptable TOM²PRO, la formation et l'assistance technique ci-après dont les caractéristiques sont en annexe.

- Lot 1 : Acquisition et Installation d'un Logiciel de gestion financière et comptable TOM²PRO, formation et assistance technique

Votre proposition devra parvenir au Secrétariat du PEAC situé au 14^{ème} étage de la Tour Nabemba
Tél : 06 693 66 15/06 992 97 94 au plus tard le Vendredi 08 Novembre 2024 à 16h30mn. 

Fait à Brazzaville, le 21 Octobre 2024

Le secrétaire Permanent du PEAC



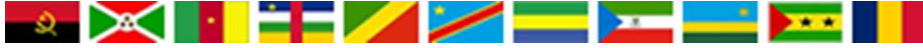
ATADET Azarak Mogro



POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

P. E. A. C.

Institution Spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)



Secrétariat Permanent

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE TOM²PRO, FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (PEAC)

TERMES DE REFERENCE

Octobre 2024

I. PRÉSENTATION DU PEAC

Le PEAC « Pool Énergétique de l’Afrique Centrale » est une Institution Spécialisée de la Communauté Économique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC), chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique, du suivi des études et de la construction des infrastructures communautaires, de l’organisation des échanges de l’énergie électrique et des services connexes dans l’espace CEEAC. Il a été créé en 2003 le 11 Avril 2003 par l’Accord Cadre Inter-Gouvernemental et l’Accord Inter-Sociétés.

Sa création est motivée par l’énorme potentiel hydroélectrique africain : 650 Mille GWH/an soit plus de 57% de ce potentiel. Cependant l’Afrique Centrale demeure la partie la moins électrifiée des toutes les sous – régions d’Afrique. Il constitue donc la réponse appropriée à la sous électrification et aux déficits chroniques d’énergie électrique en Afrique Centrale.

a) Vision du PEAC

La vision du PEAC est de valoriser l’énorme potentiel hydroélectrique de l’Afrique Centrale pour satisfaire, à l’horizon 2025, toutes les formes de demandes en électricité au sein et en dehors de l’espace CEEAC via des boulevards énergétiques interconnectés et des marchés de libres d’échange d’énergie électrique.

b) Missions du PEAC

Le PEAC a pour missions essentielles de :

- Sécuriser l’approvisionnement en électricité dans les pays membres ;
- Faciliter et coordonner la réalisation des projets d’infrastructures électriques régionales ;
- Améliorer l’intégration des marchés nationaux des pays membres en vue de la création d’un marché régional de l’électricité par la mise en place des instruments juridiques et techniques ;
- Accroître le taux d’électrification régionale et satisfaire toutes les formes de demandes d’énergie électrique.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le PEAC s’est doté depuis de nombreuses années, d’un système informatisé de gestion financière et comptable uni poste et uni projet, dans lequel il enregistre les informations courantes de l’institution et de projet. Le portefeuille de projet du PEAC s’est légèrement accru à travers la signature du protocole d’accord de Don financé par la BAD pour la mise en place de l’Unité d’Accélération des Projets Régionaux (UAPR). Ladite équipe étant mise en place à partir de Février 2024, une année également marquée par l’entrée en vigueur du Nouveau Système de Reporting des Organisations à But non Lucratif.

Ainsi, la gestion de l’institution et des projets financés par différents bailleurs nécessite l’utilisation d’un logiciel offrant la possibilité de tenir une comptabilité axée sur la gestion des coûts par projet et selon le nouveau référentiel de reporting.

Dans le but d’assurer une gestion financière et comptable optimale de l’institution et du projet, le PEAC a prévu dans son plan de passation des marchés 2024, d’acquérir un logiciel de gestion financière et comptable TOM PRO.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

1- OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal de la mission est de mettre en place un système intégré et informatisé de gestion administrative, financière et comptable au profit du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) conformément aux principes et normes en vigueur.

La mission consistera en :

- La fourniture, l'installation et le paramétrage des systèmes informatisés de gestion multi postes et projets (logiciel de gestion financière et comptable) ;
- La migration des données courantes et antérieures de l'institution et de ses projets associés ;
- La formation du personnel à l'utilisation du logiciel ;
- L'assistance technique et la maintenance des systèmes.

2- OBJECTIFS SPECIFIQUES

La prestation vise les objectifs spécifiques suivants :

- Fournir, installer et paramétrer un système informatisé de gestion financière et comptable TOM²PRO multi postes et projets, pour gérer la partie financière et comptable ;
- Migrer toutes les données courantes et antérieures ;
- Former les utilisateurs des différents systèmes de gestion mis en place ;
- Fournir une assistance technique auprès du personnel.

III. MANDAT DU PRESTATAIRE

Le prestataire aura pour mandat d'assurer :

- L'implémentation d'un logiciel de gestion administrative, financière et comptable TOM²PRO
- L'installation, le paramétrage, la formation et l'assistance technique sur le logiciel.

Le prestataire aura la charge d'installer et de paramétrer le logiciel TOM²PRO conformément aux normes établis par l'éditeur TOMATE.

En outre, il doit assurer une formation et une assistance technique aux utilisateurs pour la première année. De manière plus spécifique, il s'agira de :

Phase 1 : procéder à la fourniture, l'installation et au paramétrage du logiciel

Phase 2 : migrer toutes les données courantes et antérieures (institution et projet)

Phase 3 : assurer une session de formation du personnel niveau exploitation pour une utilisation du logiciel TOM²PRO tout en customisant les rapports qui seront demandés

Phase 4 : fournir une assistance pendant la première année par des interventions ponctuelles pour assurer la continuité du fonctionnement du système intégré et informatisé de gestion financière et comptable.

Phase 5 : Assurer l'entretien du logiciel en cas de panne technique.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

- Le logiciel TOM²PRO est fourni et installé ;
- Le paramétrage est réalisé pour chacun des modules fournis ;
- Les utilisateurs sont formés ;
- Tous les éventuels dysfonctionnements constatés au cours de l'utilisation du logiciel sont corrigés et les améliorations souhaitées par les utilisateurs sont apportées par le prestataire ;
- Une assistance est disponible pour une période d'un an ;
- Un guide d'exploitation du système est disponible ;
- Un rapport de fin de mission est disponible ;
- L'entretien du logiciel en cas de panne technique est assuré.

V. DÉLAI D'EXÉCUTION

La durée totale de la mission est de **quarante-cinq (45) jours**.

VI. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Caractéristiques de base du logiciel

Le logiciel à mettre en place devra :

- Être constitué de plusieurs modules complémentaires ;
- Présenter une interface conviviale et bien adaptée aux besoins de l'utilisateur ;
- Utiliser le français comme langue d'exploitation ;
- Tourner sous l'environnement Windows et avec possibilité d'exporter les données dans certains logiciels de la suite Microsoft Office comme Excel ;
- Être multidevises : c'est-à-dire permettre, selon les besoins, de faire la saisie et/ou de produire les rapports et les différents états en devises ;
- Avoir la configuration suivante :
 - o Utilisation du logiciel sur plusieurs sites.
 - o Gérer une base comptable (monobase).
- Un logiciel pouvant fonctionner en interface Web
- Fonctionner en réseau pour cinq (05) utilisateurs simultanés ;
- Avoir les modules suivants :

a) Module codification

Ce module devra permettre de faire :

- ✓ La codification comptable standard,
 - Multi-exercices ;
 - Plan comptable en vigueur et adaptable à toute normalisation ;
 - Plan des tiers rattachés aux comptes collectifs.
- ✓ La codification des sources de financement (bailleurs, financements, catégories, sous catégories en option) ;
- ✓ Gestion des co-financements par ventilation automatique des ressources etc.

b) Module comptabilité générale et auxiliaire

Ce module permettra de faire le paramétrage de certains éléments de la comptabilité générale dont les exercices comptables, les plans des comptes, les journaux, les tiers etc.

Il permettra également de faire la saisie des écritures comptables, le rapprochement bancaire, le lettrage et le dé-lettrage ainsi que la gestion des cours.

L'affichage et l'édition « des à nouveaux » doivent permettre de contrôler si ceux -ci -sont équilibrés.

La procédure de saisie doit renseigner entre autres le centre de saisie, l'exercice, le code journal, la date comptable, la date de la pièce comptable ainsi que son numéro, la devise autre que la monnaie locale (le dollar US et l'Euro).

Ce module devra comprendre une fonctionnalité permettant d'accélérer la saisie comme par exemple la saisie avec contrepartie automatique ainsi la gestion de la conversion des cours.

Ce module devra pouvoir retracer l'historique des rapprochements bancaires, les écritures non rapprochées ainsi les mouvements extracomptables.

Ce module devra comporter une option permettant d'éditer tous les états pouvant intervenir dans la gestion comptable du projet (les écritures d'un compte, des journaux, du contrôle du taux de change, de la recherche des mouvements, des grands livres, des balances ainsi que du bordereau du règlement).

L'autre option à présenter est celui en rapport avec les travaux périodiques : (Clôture mensuelle, clôture annuelle, clôture des à nouveaux provisoires, le bilan, le compte des résultats, le tableau des emplois/ressources etc.).

c) Module comptabilité analytique

Ce module devra permettre de ressortir les coûts par rapport à chaque activité ou à chaque entité (géographique, financière ou budgétaire).

Il devra comporter au moins les options suivantes :

1. Une option pour le paramétrage des clés de répartitions et de la ventilation à postériori.
2. Une option pour l'édition (visualisation et impression) des états analytiques (détail des mouvements, de la balance analytique, du grand livre, du tableau récapitulatif et du tableau récapitulatif sur cinq ans) par rapport des axes de gestion (budgétaire, comptable, analytique, géographique).

d) Module suivi budgétaire

Ce module doit faire la comparaison entre les réalisations (y compris les engagements) et les prévisions de l'exercice comptable.

Ces réalisations proviennent directement des dépenses déjà saisies en comptabilité générale, ventilé sur les entités budgétaires, financières, géographiques et analytiques.

Les prévisions budgétaires tiennent compte également de ces quatre entités. Ainsi, ce module permet de faire le suivi d'une seule entité ou de plusieurs entités croisées entre elles.

Ce module comprendra entre autres les options suivantes :

1. Une option pour la saisie du budget qui pourra être effectué dans n'importe quelle monnaie (dollar US ou Franc CFA).
2. Une option pour présenter (en imprimé ou en visualisation) tous les états sur les budgets et le suivi budgétaire.

Pour le budget, on devra avoir un budget sur plusieurs niveaux :

Budget global par poste budgétaire, budget par poste et par compte, budget par composante, compte et ligne, budget détaillé par ligne, budget reparté par période, budget résumé par compte, budget récapitulatif, comparaison budgétaire par axe d'analytique (financement, poste, localisation, activité et comptable).

Pour le suivi budgétaire, il s'agit des tableaux de bord comparant les réalisations avec le budget pendant une période à définir (mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle). Ainsi, plusieurs types de suivis sont possibles : Analyse multicritère, analyse par période, analyse récapitulative, analyse récapitulative sur cinq ans, situation mensuelle etc.

e) Module gestion des immobilisations

Ce module devra présenter les fonctionnalités suivantes :

1. La création d'une immobilisation et son affectation en renseignant les éléments suivants :
 - Le compte rattaché à l'immobilisation
 - Le numéro de l'immobilisation attribué automatiquement par le système
 - La désignation
 - La date d'acquisition
 - La date de mise en service
 - Le montant unitaire et la quantité achetée
 - Le numéro d'identification
 - Le taux d'amortissement
 - Le fournisseur et son compte auxiliaire
 - L'emplacement c'est-à-dire le lieu où le matériel sera stocké
 - Le poste budgétaire, l'activité et la localisation de rattachement du matériel
 - Les conventions et leurs hauteurs de financement (en pourcentage pour les acquisitions cofinancées par plusieurs bailleurs
 - La date et montant de la dernière évaluation
 - La date et le montant de la cession
 - La date et le montant des amortissements antérieurs
 - Une traçabilité sur les différentes affectations de l'immobilisation.

NB : La saisie peut se faire de deux manières : la saisie extracomptable et la saisie via la comptabilité générale.

2. Une option pour éditer (visualisation et impression) tous les états relatifs aux immobilisations (inventaire et tableau d'amortissement) .

f) Module des gestions des états financiers

Périodiquement, la structure doit élaborer les états financiers pour savoir son état d'avancement. A cet effet, le module de gestion des états financiers devra comporter les options suivantes : Une option pour le paramétrage du bilan, du compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et du tableau des emplois et ressources.

g) Module suivi de convention du financement

Ce module devra permettre de faire la saisie du montant de la convention par catégorie financière et éventuellement sa réallocation, de gérer les demandes de retrait ou de remboursement de fonds auprès des différents partenaires ainsi que les demandes de paiement direct sur des périodes à préciser.

h) Module suivi financier des marchés et engagements

Ce module permet de faire la saisie des paramètres du type de passation de marché (national, international, sélection par entente directe), des schémas de décaissement, des lettres de garanties. Il permet également de suivre la gestion de chaque marché (montant initial + ou – avenants, règlements, solde, taux d'exécution du marché au niveau physique et financier) etc.

i) Module gestion des décaissements

Ce module permet de suivre l'utilisation des fonds par composantes ou par activités. A cet effet, il permet d'établir un tableau de bord renseignant les différents budgets, les montants décaissés. Il permet également de sortir le budget de trésorerie par période, par axe d'analyse (comptable, budgétaire, géographique et financier).

j) Module des utilitaires

Ce module comprend entre autres :

- ✓ Un utilitaire de sauvegarde de la base sur un disque dure, un serveur et sur tout autre support externe de stockage.
- ✓ Un utilitaire de restitution
- ✓ Un utilitaire de réparation de la base etc.

VII. Profil du PRESTATAIRE

Le prestataire devra avoir :

- Un Expert certifié TOMATE ;
- Une bonne expérience d'au moins quinze (15) ans dans la mise en place de systèmes de gestion financière informatisés et intégrés de d'institutions régionales ou internationales ou des projets de type Banque mondiale, la formation et autres ;
- Un portefeuille d'au moins 04 clients disposant déjà la version Tom2pro en environnement web fonctionnel ;
- Une expérience prouvée dans les domaines de la comptabilité, contrôle de gestion et procédures budgétaires, informatique de gestion, organisation ;
- Être ingénieur de conception en systèmes informatiques (BAC+5) ou équivalent ;
- Avoir une licence de représentation de TOMATE ;
- Une bonne connaissance des méthodes de gestion et des procédures requises par les partenaires techniques financiers tels que la BAD, la Banque Mondiale, l'UE dans la gestion financière et la passation des marchés dans les projets.

VIII. SYSTEME ET FREQUENCE DES RAPPORTS

Un rapport pour la phase d'installation et de l'accompagnement à la prise en main du système comprenant notamment les aspects spécifiques du logiciel pour le projet sera produit par le consultant. Par ailleurs, il aura un délai de 10 jours après la mise en place du système intégré comptable pour fournir son rapport définitif.